



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} du mois de Juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan, S. Mercet
MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, J. Personnaz, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : M. Aragon donné à P. Meylan
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,
Le secrétariat a été assuré par : S. Pérou

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	20
Votants	21
Dont pouvoirs	01

N° 2021-49

SECURITE - Approbation du principe de la vidéo-protection

Monsieur le Maire expose la délibération :

Nous travaillons depuis plusieurs mois avec la police pluricommunale du Salève au déploiement de la vidéo-protection sur les communes du secteur.

Cet outil vise à sécuriser les habitants, en dissuadant les cambriolages et incivilités, mais aussi à faciliter le travail des forces de l'ordre en cas d'incident.

Il est d'ailleurs avéré la forte utilité de ce dispositif dans les processus d'enquête, utilité renforcée par le maillage territorial que la vidéo-protection permet.

Le chef de la police pluricommunale est venu présenter aux élus le dispositif sur la base d'un diagnostic établi préalablement par la gendarmerie de Saint-Julien-en- Genevois.

Le comité de pilotage de la police pluricommunale du Salève travaille en collaboration avec le service de la commande publique de la Communauté de Communes du Genevois afin d'établir le cahier des charges de ce groupement de commande.

Pour pouvoir poursuivre ce travail, il est nécessaire que la commune se positionne sur son intérêt à participer à cette démarche.

Le Conseil municipal, accepte à la majorité des voix (1 contre : S. Baud et 2 abstentions : T.Eudes et S. Casabianca) d'approuver le principe de la mise en place de la vidéo-protection sur la commune de Beaumont et d'autoriser Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,



Le maire,
Marc GENOUD

